Souesmes Info

N° 43
Mai 2014

La Mairie est ouverte du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 13h45 à 18h
8 rue du Bois - 41300 SOUESMES - Tél 02 54 98 83 14 - Fax 02 54 98 84 49
Site Internet : www.souesmes.fr E.Mail : mairie.souesmes@wanadoo.fr

le mot du Maire

Chères Souesmoises, chers Souesmois,

Lors des élections municipales de mars 2014, vous avez reconduit la liste « Bien vivre ensemble à Souesmes ». Au nom de l'équipe qui m'entoure, je vous en remercie.

Nous serons à votre écoute et respecterons, dans la mesure des possibilités, les objectifs que nous nous sommes fixés.

La tâche sera à la fois ardue et passionnante dans une société qui évolue très rapidement au travers d'une crise dont la France peine à sortir.

La nouvelle équipe municipale

La vie d'une commune ne s'articule pas seulement autour d'un Conseil Municipal. Sans les associations, les commerçants, les artisans et le bon sens de ses habitants une commune périclite rapidement. A ce sujet, 3 commerçants de Souesmes (Mme Florence BUREAU - Souesmes alimentation, Mr Frédéric DEBEDDES notre boulanger, Mme Christelle FERRAND-LERICHE notre pharmacienne) m'ont fait part de leur inquiétude en voyant décroître la fréquentation de leurs commerces en invoquant une migration de leur clientèle souesmoise vers Salbris, Romorantin…

Pour appréhender une vie agréable dans un village trois conditions essentielles doivent être réunies : la solidarité, la dignité et le respect envers son prochain.

A chacun d'entre vous, je souhaite joie, bonheur, prospérité et ce qui nous est le plus cher, une excellente santé.

Amicalement,
Jean-Michel DEZELU

s o m m a i r e

Édito de M. le Maire ..... p 1
Un mot sur le S.I.V.O.S. ..... p 2
Saint Jean 2014 ..... p 3
Comptes-rendus du conseil municipal ..... p 3 à p 6
Journées Européennes du Patrimoine ..... p 6
La vie Associative locale ..... p 7 à p 13
À propos de ..... p 13
Rappel ..... p 14 à p 15
Etat civil ..... p 15
Infos, Numéros utiles ..... p 16

UN MOT SUR LE S.I.V.O.S. (SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE) :

Le S.I.V.O.S. a été créé à la suite du regroupement scolaire entre les communes de Pierrefitte et de Souesmes en 1993.

Il prend en charge les frais de fonctionnement des classes primaires et maternelles relatifs aux :

- *salaires et charges du personnel (actuellement 5 personnes),*
- *équipement en matériel et fournitures scolaires,*
- *transport des élèves y compris voyages scolaires, piscine, etc.,*
- *toute sortie ou action éducative,*
- *fonctionnement des cantines.*

Il est chargé d'établir un budget primitif chaque année. Il est composé de six délégués titulaires à raison de trois par communes élus parmi les conseillers municipaux. Il désigne un président et un vice-président qui devront être de communes différentes.

Les recettes du S.I.V.O.S. proviennent des trois sources :

- *cartes de cantine,*
- *subvention départementale (pour le transport Souesmes-Pierrefitte quotidien à hauteur de 95% du coût de ce transport)*
- *subventions communales Souesmes et Pierrefitte au prorata du nombre d'élèves de chaque commune.*

À la suite des dernières élections municipales le S.I.V.O.S. est ainsi composé :
Président : Guy Simonneau (Souesmes)
Vice-président : Sébastien Gaullier (Pierrefitte)
Membres : Sandrine Le Bihan (Souesmes), Cécile Beaufils (Pierrefitte), Bernadette Courrioux (Pierrefitte) et Serge Étiève (Souesmes).

Cette année le nombre d'élèves est le suivant :

- *39 élèves en maternelle à Souesmes,*
- *11 élèves en primaire à Souesmes,*
- *54 élèves en primaire à Pierrefitte.*

Sur ces 104 élèves, 61 sont domiciliés à Souesmes et 43 à Pierrefitte.

Lors de sa réunion du 23 avril 2014, les membres du S.I.V.O.S. ont adopté le budget 2014. Nous avons constaté une augmentation sensible des dépenses suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (environ 48 000 €).

Il a été décidé lors de cette réunion :

- *L'augmentation de la participation aux fournitures scolaires pour les élèves du primaire (84 € par élève au lieu de 82 €),*
- *Le maintien de la participation aux fournitures scolaires des maternelles à 87 €,*
- *L'augmentation de la subvention à la coopérative scolaire (10,20 € par élève au lieu de 10 €),*
- *L'augmentation du montant attribué aux transports hors trajet Souesmes-Pierrefitte (1 100 € par classe au lieu de 1 050 €),*
- *Le maintien du tarif de la cantine à 40,60 € par mois soit 2,90 € par repas. Le coût du repas à Pierrefitte et à Souesmes est sensiblement le même (environ 2,80 € par enfant sans compter le coût du personnel et de l'entretien des locaux).*

En ce qui concerne la cantine, nous tenons à rappeler qu'il est obligatoire d'acheter chaque mois la carte de cantine à la mairie de son domicile. En cas d'absence non remplacée d'un enseignant, les élèves, bien qu'absents à l'école, peuvent néanmoins aller prendre leur repas à la cantine. Il est souhaitable que les parents des enfants concernés en informent dès que possible leur mairie qui répercutera l'information aux agents des cantines.

Je tiens à remercier Mme Danielle Lenoir qui m'a précédé et qui a contribué à mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires.

Le Président du SIVOS
Guy Simonneau

SAINT JEAN 2014

Charly GASNIER, Antoine SOULAT, Jordan ZAMBUJO, Antoine LALLIOT, Lucie BOIS, Corentin VATAN, Manon KLUKA et Théo LALLIOT

Les jeunes nés en 1996 préparent activement leur Saint-Jean qui se déroulera le samedi 21 et le dimanche 22 juin. ***Tombola*** « double chance » *(une au grattage et une au tirage)*. Merci de réserver un bon accueil aux jeunes.

PROGRAMME

Samedi 21 juin :
défilé avec la fanfare de la Ferté-Imbault,
feu d'artifice et embrasement de la perche
buvette / fête foraine

Dimanche 22 juin :
concours de pétanque en doublette au parc St-Vincent
le midi barbecue / buvette
En fin d'après-midi tirage de la tombola

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 4 MARS 2014

Approbation comptes de gestion :
Les différents comptes de gestion dressés par Madame Valérie BESSON sont approuvés par le Conseil Municipal.

Comptes administratifs 2013 :
Il est donné lecture des comptes administratifs 2013 qui présentent les résultats suivants :

*** Commune :**

Excédent de fonctionnement : ..... 590 138,27 €
Déficit d'investissement : ..... 260 951,05 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement : ..... 19 179,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement : ..... 143 657,00 €

*** Service de l'eau :**

Excédent de fonctionnement : ..... 141 839,60 €
Excédent d'investissement : ..... 40 898,07 €
Restes à réaliser en dépenses : ..... 89 928,12 €
Restes à réaliser en recettes : ..... 9 500,00 €

*** Service de l'assainissement :**

Excédent de fonctionnement : ..... 220 656,21 €
Excédent d'investissement : ..... 43 347,36 €
Reste à réaliser en dépenses ..... 1 800,00 €

*** Lotissement des « Merisiers » :**

Excédent de fonctionnement : ..... 0 €
Excédent d'investissement : ..... 1,28 €

Ces différents comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Affectations de résultats :

*** Commune :**
Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : ..... 136 473,05 €
- le solde disponible est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement : ..... 453 665,22 €

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 4 MARS 2014 (suite)

*** service de l'eau :**
Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : .....39 530,05 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement :.....102 309,55 €

*** Service de l'assainissement :**
Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement :.....220 656,21 €

Renouvellement location local infirmier :
Le Conseil Municipal accepte le renouvellement pour 3 ans de la location consentie à madame PICOT Rosemarie.

Proposition achat bâtiment :
Le Conseil Municipal refuse la proposition de Maître HERVOUET concernant l'achat des bâtiments de la Société BATI PROD JCR.

Avenant au contrat d'affermage de l'eau :
Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 (prenant en compte la nouvelle déferrisation + les nouveaux équipements liés aux radios relevés) au contrat d'affermage concernant le service de distribution d'eau potable.

Bilan d'activités 2012 C.C.S.R. :
Le Conseil Municipal prend acte du bilan d'activités 2012 de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières.

Plan Prévention des Risques d'Inondation de la Sauldre - Consultation :
Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de P.P.R.I. de la Sauldre.

Convention chasse :
Le Conseil Municipal décide de relouer pour 3 ans le territoire communal de chasse de Souesmes à l'association communale de chasse pour un loyer annuel à 8 500 €.

Décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire :

Marchés :
- Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec BEIMO de SOISSONS pour la rénovation du réseau d'assainissement.
- Signature d'un marché avec l'entreprise CLEMENT TP DE SOLOGNE pour la réalisation de travaux de voirie pour un montant de 34 923.20 € HT.
- Signature d'un marché avec le bureau d'études ENERGIO de TOURS pour la réalisation d'un COEP (Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine).

Assurances :
- Signature d'un contrat VILLASSUR avec GROUPAMA pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2014.

Cimetière :
- Reprise de concessions dans le carré B du cimetière.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 28 MARS 2014

Election du Maire :
Est élu à l'unanimité : Jean-Michel DEZELU

Fixation du nombre des Adjoints :
Le conseil municipal fixe à 3 le nombre des Adjoints au Maire.

Election des Adjoints :
Sont élus à l'unanimité : Jean-Louis BEAUJEAN - Dominique RAIMBAULT - Jackie RICARANT

Indemnités fonction Maire et Adjoints :
Le conseil municipal fixe les taux suivants :
Maire : 43 % de l'indice 1015 de la fonction publique
Adjoints : 16,5 % de l'indice 1015 de la fonction publique

Commission d'appel d'offres :
Sont élus délégués titulaires : Jean-Louis BEAUJEAN - Dominique RAIMBAULT - Annie CARPENTIER
Sont élus délégués suppléants : Maryse SENE - Jackie RICARANT - Serge ETIEVE

Election du délégué au C.N.A.S. :
Est élue : Dominique RAIMBAULT

Election des délégués au C.O.S. :
Sont élues : Marie-José RUELLE (titulaire) - Annie CARPENTIER (suppléante)

Election des délégués au Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne :
Sont élus : Jean-Michel DEZELU - Jackie RICARANT

Election des délégués au SIVOS Pierrefitte/Souesmes :
Sont élus : Guy SIMONNEAU - Sandrine LE BIHAN - Serge ETIEVE

Election des délégués au S.M.A.B.S. :
Sont élues : Annie CARPENTIER (titulaire) - Marie-José RUELLE (suppléante)

Election des délégués au SIVOS du collège de Salbris :
Sont élus : Christian DAMAY (titulaire) - Sandrine LE BIHAN (suppléante)

Election des délégués au S.I.D.E.L.C. :
Sont élus : Jackie RICARANT (titulaire) - Jean-Louis BEAUJEAN (suppléant)

Délégation au Maire :
Le conseil municipal, à l'unanimité délègue au Maire les attributions suivantes :
- Procéder dans les limites de 500 000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 28 MARS 2014 (suite)

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire.
- Précise qu'en cas d'empêchement du Maire la suppléance de la délégation relative au droit de préemption sera exercée par l'adjoint délégué à l'urbanisme.

Centre Communal d'Action Sociale :
Le conseil municipal fixe à 4 élus et 4 nommés le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS.
Sont élus : Maryse SENE - Jean-Marie HARRAULT - Christine LOARER - Guy SIMONNEAU

CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :
Commission information - communication :
Guy SIMONNEAU (vice-président) - Annie CARPENTIER - Elisabeth ROBERT - Christine LOARER - Sandrine LE BIHAN - Thierry PINSARD - Jackie RICARANT - Dominique RAIMBAULT

Commission histoire du patrimoine :
Christian DAMAY (vice-président) - Maryse SENE

Commission jeunes - culture - associations :
Christine LOARER (vice-présidente) - Marie-José RUELLE - Jean-Marie HARRAULT - Guy SIMONNEAU - Annie CARPENTIER - Thierry PINSARD - Sandrine LE BIHAN - Maryse SENE - Jackie RICARANT - Elisabeth ROBERT

Commission travaux - bâtiments - cimetière :
Serge ETIEVE (vice-président) - Elisabeth ROBERT - Jean-Louis BEAUJEAN - Marie-José RUELLE - Jean-Marie HARRAULT - Thierry PINSARD - Christine LOARER - Sandrine LE BIHAN - Maryse SENE - Dominique RAIMBAULT - Annie CARPENTIER - Jackie RICARANT

Commission terrains communaux - chemins - chasse - pêche :
Marie-José RUELLE (vice-présidente) - Christian DAMAY - Jean-Louis BEAUJEAN - Elisabeth ROBERT - Thierry PINSARD - Serge ETIEVE - Christine LOARER - Sandrine LE BIHAN - Maryse SENE - Dominique RAIMBAULT - Jackie RICARANT

Commission fleurissement - espaces verts :
Dominique RAIMBAULT (vice-présidente) - Christian DAMAY - Elisabeth ROBERT - Christine LOARER - Sandrine LE BIHAN - Maryse SENE - Annie CARPENTIER - Jackie RICARANT - Guy SIMONNEAU

Commission accessibilité personnes handicapées :
Jean-Marie HARRAULT (vice-président) - Jean-Louis BEAUJEAN - Maryse SENE - Jackie RICARANT - Dominique RAIMBAULT - Sandrine LE BIHAN - Guy SIMONNEAU

Comité de pilotage P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde :
Jackie RICARANT (vice-président) - Christian DAMAY - Jean-Louis BEAUJEAN - Maryse SENE - Annie CARPENTIER - Marie-José RUELLE - Dominique RAIMBAULT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 30 AVRIL 2014

BUDGETS PRIMITIFS 2014 :
- Budget Commune : il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 430 315 € pour la section de fonctionnement et à 612 500 € pour la section d'investissement.
- Service de l'eau : il s'équilibre à 168 000 € pour la section de fonctionnement et à 260 000 € pour la section d'investissement.
- Service de l'assainissement : il s'équilibre à 311 000 € pour la section de fonctionnement et à 260 000 € pour la section d'investissement.
- Lotissement des « Merisiers » : il s'équilibre à 236 297 € en section de fonctionnement et à 275 158 € en section d'investissement.

Tous ces budgets sont adoptés à l'unanimité.

VOTE DES TAUX : A l'unanimité, le Conseil fixe comme suit les taux d'imposition pour 2014 (taux identiques à 2013)
- taxe d'habitation : 18,81 %
- foncier bâti : 23,08 %
- foncier non bâti : 110,88 %

Le produit correspondant à ces trois taxes est de 509 401 €.

TARIFS :
*** Salle des fêtes :** A l'unanimité le Conseil Municipal fixe le nouveau tarif applicable au 1er mai 2014 :

1 journée = de 9h à 9h
1 journée ½ = de 17h à 9h et de 9h à 9h ou de 9h à 9h et de 9h à 12h
2 journées = de 9h à 9h et de 9h à 9h
(ex. du samedi matin 9h au lundi matin 9h)
2 journées ½ = de 17h à 9h, de 9h à 9h et de 9h à 9h
(ex. du vendredi 17h au lundi matin 9h)

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 30 AVRIL 2014 (suite)

TARIFS :

Du 1er mai 2014 au 30 septembre 2014

Utilisateurs / Durée	1 journée	1 journée ½	2 journées	2 journées ½
Habitants commune	138 €	191 €	243 €	296 €
Personnes extérieures	321 €	402 €	484 €	565 €
Chauffage	65 €	98 €	130 €	163 €
Associations locales après 2 manifestations gratuites	55 €			

Du 1er octobre 2014 au 30 avril 2015

Habitants commune	203 €	289 €	373 €	459 €
Personnes extérieures	386 €	500 €	614 €	728 €
Associations locales pour les 2 manifestations gratuites	65 € (forfait chauffage)			
Associations locales après 2 utilisations	55 € + forfait chauffage 65 €			

Vin d'honneur organisé par particuliers ..... 50 €
Caution dégâts à la salle ..... 250 €
Caution ménage ..... 180 €

*** Eau :** le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs à compter du 1er juillet 2014 :
- prime fixe : ..... 44 € / an
- surtaxe : ..... 0,77 € /m³

*** Assainissement :** le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs à compter du 1er juillet 2014 :
- prime fixe : ..... 16,50 € / an
- redevance : ..... 2,20 € / m³

*** Tarif des photocopies :** le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif actuellement en vigueur :

PARTICULIERS	ASSOCIATIONS
Photocopies en noir	Photocopies en noir
A5 ..... 0,15 €	A5 ..... 0,04 €
A4 ..... 0,30 €	A4 ..... 0,08 €
A4 - recto/verso ..... 0,60 €	A4 - recto/verso ..... 0,16 €
A3 ..... 0,60 €	A3 ..... 0,16 €
A3 - recto/verso ..... 1,20 €	A3 - recto/verso ..... 0,32 €
Photocopies en couleur	Photocopies en couleur
A5 ..... 0,50 €	A5 ..... 0,15 €
A4 ..... 1 €	A4 ..... 0,30 €
A4 - recto/verso ..... 2 €	A4 - recto/verso ..... 0,60 €
A3 ..... 2 €	A3 ..... 0,60 €
A3 - recto/verso ..... 4 €	A3 - recto/verso ..... 1,20 €

*** Cimetière :** le Conseil Municipal fixe les tarifs à compter du 1er juin 2014 :
- concession cinquantenaire 3m² ..... 330,00 €
- case de columbarium pour 30 ans ..... 765,00 €

*** Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels pour :**
- droit de place pour ruches ..... 2,80 €
- cotisation forfaitaire annuelle de la bibliothèque ..... 5,00 €

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 20 et 21 sept. 2014 sur le thème de la chasse :

Environ 600 hectares de terrains communaux, les Souesmois sont fiers de pouvoir en bénéficier, des sentiers balisés pour la promenade et bien sûr la chasse ! La situation de Souesmes est unique en Sologne car le village a su conserver ces terrains qui auraient pu être vendus sous l'«ancien régime» à la Révolution. L'activité de chasse développée sur ces territoires fait donc partie du patrimoine de la commune. Et puis, il y a tant d'histoires à garder en mémoire pour les générations futures… et même si on n'est pas un « fan » de la chasse on peut se souvenir qu'elle était un moyen de survivre pour nos anciens qui vivaient dans cette Sologne « pouilleuse » si pauvre. Et n'oublions pas les braconniers sur la terre de Raboliot ! Dans les villages voisins il se disait la chose suivante sur les habitants de Souesmes « Ah ! Souesmes… J'sais pas de quoi les gens y vivent dans c'pays là, vous en voyez pas un qui travaille. Ils font que deux choses : ils sont au café ou ils braconnent » (Journal de la Sologne et de ses environs) mais les choses ont sans doute changé aujourd'hui… ou… peut-être pas !

Quand on parle de chasse on peut aussi penser aux trompes, aux meutes de chiens, aux gardes en tenue d'apparat, etc… et bien pour les Journées Européennes du Patrimoine, nous allons pouvoir disposer du cadre magnifique du parc du château de Souesmes pour présenter le dressage des chiens, le travail des fauconniers et d'autres choses encore. Des affiches chez les commerçants vous préciseront le programme.

Bien sûr à la salle des fêtes des photos seront exposées puis une vidéo, des livres et des animations vous surprendront !

Nous profitons de ce bulletin pour vous rappeler que vous pouvez participer à notre ***« grand concours photos ».*** Lors d'une promenade dans la forêt… vous voyez un beau paysage ? une belle lumière dans la forêt ? un animal qui se cache ? un chasseur ? une situation amusante ? Il vous suffit de choisir 3 de vos photos les plus réussies, de les mettre dans une enveloppe avec votre nom et votre numéro de téléphone et/ou votre adresse mail et de passer par la mairie pour y déposer votre enveloppe dans la boite à l'entrée et c'est tout ! Vous n'avez plus qu'à attendre les résultats du dimanche 21 septembre, alors n'hésitez pas et n'oubliez pas votre appareil photos lors de vos ballades !

La Vie associative locale

CLUB DU 3ÈME AGE :

Le mardi 14 janvier 2014 a eu lieu l'assemblée générale du Club suivie du pot de l'amitié et de la galette des rois.

28 janvier - Election du bureau

Présidente : Annick ROBERT

Vice-président : Marcel ADNET

Secrétaire : Raymonde LE BLANC

Secrétaire Adjointe : Denise BARNICOT

Trésorier : Yves SENELE

Trésorière Adjointe : Marie Christine RIPOLL

Membres : Lucette DEZELU - Maria DA ROCHA - Eliane RABILLON - Jean-Pierre GAUCHER - Georges RIPOLL

- Deux concours de belote ont eu lieu : 19 janvier et 15 mars
- Rencontre inter-générations avec les enfants de l'accueil de loisirs le 25 février
- Le 25 mars, sortie à CHECY avec les cars Simplon pour assister au spectacle de danse et musique de l'Amérique centrale.
- Le 15 avril le repas de Printemps a réuni 82 convives toujours satisfaits de la prestation de Kathy et Didier PLANTEY (Auberge de la Croix Verte).
- En prévision : le voyage en Pays Lyonnais du 30 août au 5 septembre
- Des sorties en juin - octobre - novembre et décembre.

LE COMITE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES :

Voici les dates de nos prochains lotos :

Dimanche 20 juillet au Parc St Vincent

Dimanche 7 décembre à la Salle des Fêtes

Ouverture à partir de 14 heures - début des jeux à 15 heures - 4 € la carte16 € les cinq

Merci à tous les participants qui nous aident à gâter nos personnes âgées.

ECHOS DU COMITE FNACA :

La cérémonie du Cessez le Feu du 19 mars 1962 en Algérie s'est déroulée sous l'organisation de la municipalité, que nous remercions.

Vingt-huit adhérents dont certains accompagnés de leur épouse assistaient à cette journée du souvenir au cours de laquelle Yves SENELE s'est vu remettre la médaille de porte-drapeau pour 10 années de service rendu et ce par tous les temps.

ARTISTEMENT VÔTRE EN SOLOGNE !

C'est une nouvelle association inter-villages créée le 7 février 2014 qui a pour objet d'organiser des événements culturels et artistiques à Souesmes et à Pierrefitte-sur-Sauldre tels que expositions, concerts, récitals de musique, événements littéraires, etc… et qui fera appel à des talents locaux et nationaux avec l'objectif de présenter des événements de qualité.

Composition du bureau :

Présidente : Pirkko TURUNEN (Pierrefitte-sur-Sauldre)

Secrétaire : Claudine PÉNAGÉ (Souesmes)

Trésorière : Ghislaine BARREAU (Pierrefitte-sur-Sauldre)

Trésorière adjointe : Patricia DAMAY (Souesmes)

Vous avez déjà pu admirer à la Mairie de Souesmes les 10 et 11 mai 2014 une exposition des toiles de ***Michèle NEUHARD*** *(artiste peintre)* et des sculptures de ***Christel LUDOVIC*** *(sculpteur céramiste)*

ARTISTEMENT VÔTRE EN SOLOGNE ! (suite)

Au programme

Récital de Philippe VERNISSE « Comme une Chanson »

Le samedi 14 juin 2014 à 21 h 00

Salle des fêtes de Pierrefitte-sur-Sauldre - Soirée Ambiance Cabaret

Il va vous surprendre…
Ses textes vous feront rire et… rêver.
C'est un écorché vif et cela s'entend. Sa musique nous entraîne dans son rythme, ou nous émeut par sa poésie. Généreux et pourtant toujours révolté malgré les années, il vous emmène dans son monde. Pourquoi résister ? Laissez-vous charmer.

Entrée libre - Il est prudent de réserver au 06 07 15 08 19
Ouverture des portes à 20h15 - Boissons et petit grignotage.

Un concert de 3 violoncelles dans l'église de Souesmes le dimanche 12 octobre après-midi

Une soirée de court-métrage avec conférence à Pierrefitte-sur-Sauldre, une exposition à Souesmes des créations artistiques des Souesmois pourraient compléter l'activité de l'association pour l'année 2014.

Si vous voulez vous joindre à l'association ou obtenir des renseignements, vous pouvez nous contacter au 02.54.98.80.47 ou au 06.07.15.08.19

GROUPE THEATRAL DE SOUESMES :

Après une année d'interruption nous avons repris nos représentations et les spectateurs ont été au rendez-vous. Cela nous encourage à continuer.

Nous reprendrons nos répétitions courant septembre et nous vous donnons rendez-vous début mars pour notre dix-huitième pièce.

Je voudrais encore remercier la municipalité qui, chaque année, nous facilite la tâche en nous prêtant le fourgon de la commune et qui nous a libéré entièrement le petit local près de la scène.

Nous tiendrons notre assemblée générale courant juin. La date sera communiquée par affiche et dans La Nouvelle République.

Si, parmi vous, certains ont envie d'essayer de jouer, qu'ils n'hésitent pas à nous rejoindre. Certes, nous préférerions des hommes de moins de 50 ans car dans notre groupe la parité n'est pas respectée : 7 femmes pour 3 hommes de plus de 60 ans (ce n'est pas facile tous les jours). Si cela vous tente, vous pouvez contacter Jacqueline David ou Guy Simonneau.

Pour le Groupe Théâtral : Guy Simonneau

SECTION UNC/AFN DE SOUESMES :

Suite à la démission pour raison de santé de notre ami Jean DESPONT, Président depuis 18 ans, la section a élu Jean-Pierre VILLEDIEU lors de l'assemblée générale du mois de janvier 2014 comme membre du bureau et lors de la même séance, ce dernier a été élu nouveau Président.

Depuis ce jour, il maintient toutes les activités, se déplace pour les manifestations patriotiques dans la commune et espère que l'association continuera dans le même but « Uni comme au front »

Le Président

LES ÉCHOS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE SOUESMES/PIERREFITTE

***Accueil de loisirs d'hiver :**

Groupe carnaval

52 enfants ont découvert les us et coutumes asiatiques à travers de nombreuses activités organisées par l'équipe d'animation sur le thème de Mulan.

Au programme :

Activités culinaires (organisation d'un repas asiatique, crêpes, gaufres...), extérieures et manuelles (réalisation de Mr Carnaval…), piscine, cinéma, rencontre inter-générations avec le club du 3ème âge de Souesmes, vidéos projections, défilé avec le SLA et mise au bûcher de Mr Carnaval.

Mise en place de 3 jours détente pour les 9-12 ans (Fun sport, ateliers créatifs, thèque, piscine, tennis et cinéma).

De plus ils ont découvert la « Récré des pirates », parc de loisirs situé à Romorantin-Lanthenay.

Mise au bûcher de Mr Carnaval

Regroupement autour de Virginie et Fred

LES ÉCHOS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE SOUESMES/PIERREFITTE (suite)

***Accueil de loisirs de printemps :**

C'est autour du thème : Les mille et une couleurs du printemps qu'une cinquantaine d'enfants ont réalisé dans un premier temps la décoration de la couronne de mai pour les Musicalies puis ont fabriqué de nombreux personnages en pot de terre, des moulins à vent et un épouvantail pour les 10 ans de la bibliothèque de Souesmes.

Couronne de mai pour les Musicalies

Les animateurs ont proposé de nombreux jeux extérieurs, des ateliers cuisine et manuels, une chasse à l'œuf,… mais également au programme : piscine de Salbris, intervention musicale offerte par l'UCPS et menée par Virginie et Frédéric de la compagnie « Muziczag », et une demi-journée à l'Alméria Parc de Salbris (centre équestre).

Réalisations pour les 10 ans de la bibliothèque

LES ÉCHOS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE SOUESMES/PIERREFITTE (suite)

Activités à l'Alméria - Parc de Salbris

***Assemblée générale du 21 mars 2014**

Composition du nouveau bureau :

Présidente : Alicia LEFEBVRE
Vice-présidente : Véronique DEPARDIEU
Trésorière : Maria BERTRAND
Secrétaire : Françoise DUFLOS/RESCOUSSIER
Secrétaire adjointe : Céline DEPARDIEU
Membres : Mathilde PIOTE, Christelle TAYON, Viviane TOMASINI, Sabrina GRIVOT et Sandrine LE BIHAN.

Infos : Vacances d'été 2014

Période d'ouverture du centre :
du lundi 7 juillet au vendredi 1er août 2014 (19 jours)

Inscriptions :
Se renseigner à l'accueil de loisirs de Souesmes-Pierrefitte.

- *Accueil de loisirs de Souesmes :* **02.54.98.80.63**
  (Directrices : Sandrine LE BIHAN et Sabrina GRIVOT)
- *E-mail :* **accueilloisirs.souesmespierrefitte@orange.fr**
- *Site internet :* **www.accueil-de-loisirs.com**

LES ÉCHOS DE SOUESMES LOISIR ANIMATION

Réveillon de la saint Sylvestre :
Pour sa 15ème édition, le réveillon de Saint Sylvestre a connu son succès habituel avec pour thème « Le Casino ». Nous vous donnons rendez-vous au 31 décembre prochain.

LES ÉCHOS DE SOUESMES LOISIR ANIMATION (suite)

Carnaval :
En association avec l'accueil de loisirs, par un bel après-midi ensoleillé, une cinquantaine d'enfants maquillés et déguisés, ont parcouru les rues du village avant de faire brûler sa majesté carnaval. Rendez-vous était ensuite donné à tous, jeunes et parents pour déguster les crêpes à la salle des fêtes et pour apprécier le petit spectacle offert par les enfants et les animateurs.

Galette des aînés :
Le 26 janvier, une centaine de nos aînés se sont retrouvés à la salle des fêtes pour partager, comme chaque année, la traditionnelle galette des rois animée par Bruno Vincent. Tous ont apprécié la galette de notre boulanger ainsi que le spectacle proposé.

Randonnée pédestre :
C'est avec vigueur et plaisir que les 236 marcheurs ont arpenté les petits chemins de la forêt solognote, le dimanche de Pâques. Certains venants d'Ardon et de Saint-Aignan-le-Jaillard dans le Loiret. Tous ont apprécié le ravitaillement et son boudin grillé.
Nous vous donnons rendez-vous le 21 septembre pour une nouvelle randonnée de la Bruyère.

Fête nationale :

Attention, toutes les manifestations auront lieu le ***Lundi 14 juillet*** au stade et non le dimanche 13 comme prévu initialement.

- Le matin concours de pêche enfants organisé par le Gardon de Souesmes.
- L'après-midi jeux pour tous et structure gonflable,
- Vers 20h barbecue suivi du feu d'artifice et du bal.

Brocante vide greniers le 7 septembre :
Comme chaque année, le premier dimanche de Septembre, aura lieu en centre bourg la traditionnelle brocante vide greniers ouverte à tous : professionnels, amateurs, particuliers.

TENNIS CLUB

Comme le soleil revient : à vos raquettes !
Le TC Souesmes rappelle que deux courts de tennis, en très bon état, sont à la disposition des Souesmois et Souesmoises.

Toutes les personnes intéressées par la compétition peuvent venir se joindre aux joueurs actuels. Il n'est pas nécessaire d'avoir un niveau tennistique important, l'essentiel étant de participer dans la convivialité.

Les personnes en possession de clés des courts, n'ayant pas pris de carte annuelle, sont priées de les restituer « chez Florence ».

Les cours d'initiation pour les enfants ont repris depuis début Avril, le jeudi après-midi, pour les plus jeunes, de 17h30 à 18h30 et le Samedi matin, pour les lycéens, de 10h30 à 11h30 (ils sont gratuits pour les jeunes à jour de leur cotisation 2014).

Les cartes annuelles ou les tickets horaires sont à retirer « chez Florence »

Tarifs 2014 :
Ticket horaire : 6 €
Carte adulte : 40 €
Carte jeune : 20 €
Carte couple : 60 €
Carte invité : 40 €
Carte estivale (Juillet - Août) : 28 €

Contact : James BRIALIX - Tél. : 02 54 98 83 71

ASSOCIATION DE PÊCHE « LE GARDON» :

C'est par des conditions climatiques particulièrement exceptionnelles que se sont effectuées nos ouvertures d'étangs.

- *Étang des Landes :*
  truites - gardons - tanches - brochets étaient au rendez-vous.
- *Étang des Gatz :*
  Très peu de prises ont été réalisées. Un amorçage excessif, au maïs, n'est sûrement pas étranger à ce résultat.
- *La Carrière :*
  Une cinquantaine de brochets ont été prélevés, dont ce fameux spécimen (Poids 6 kg - Longueur 1,02 m).

Ce temps estival a permis à de nombreuses familles et amis de se retrouver autour de nos plans d'eau pour les premiers pique-niques de la saison.

Prochains rendez-vous.

- Samedi 24 mai :
  Concours de pêche de l'ESCAPADE en partenariat avec le GARDON

(L'étang des Gatz sera exceptionnellement fermé cette journée).

- Lundi 14 juillet :
  Concours de pêche des enfants de moins de treize ans.

L'équipe du Gardon

À propos de...

CONCILIATEUR DE JUSTICE : Un conciliateur de Justice se tient à la disposition des particuliers
PERMANENCES au Pôle Social de SALBRIS - 02 54 94 10 55

KADYMOBILE

A compter du mois de septembre prochain, l'équipe du Secours Catholique de SALBRIS proposera aux villages environnants, dont SOUESMES, le service d'une épicerie solidaire itinérante baptisée « KADYMOBILE ».

Cette épicerie proposera des produits alimentaires et d'hygiène de consommation courante. Ce service s'adressera à des personnes en difficulté passagère à qui il sera demandé de ne régler que 10 % du montant de leurs achats.

Les personnes intéressées pourront prendre contact en venant au local de l'équipe du Secours Catholique situé au 13 avenue de Verdun à SALBRIS (accueil les mardis et vendredis de 9H30 à 12H00 et de 14H30 à 17H30) ou en téléphonant dans les mêmes créneaux horaires (au 02 54 97 32 71).

Nous serons toujours heureux de vous accueillir autour d'une tasse de café !

L'équipe locale du Secours Catholique

Rappel

Collecte des déchets ménagers et emballages recyclables :

Pour l'ensemble de la commune - voir calendrier du SMICTOM

- La collecte des DECHETS MENAGERS (bacs à couvercle bordeaux) s'effectue le mardi matin.
- La collecte des emballages recyclables (bacs à couvercle jaune) s'effectue le mercredi matin tous les quinze jours (chaque semaine impaire).

Pensez à sortir vos déchets ménagers ou emballages recyclables la veille au soir de la collecte.

Déchèterie :

Rappel des jours et heures d'ouverture :

- le lundi de 8 heures à 12 heures
- le samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Collecte des encombrants :

Les encombrants seront collectés aux dates suivantes : 25 juin 2014 - 10 décembre 2014

« Inscription obligatoire par téléphone ou par mail auprès du SMICTOM»

Tous les encombrants, doivent être sortis sur le trottoir avant 7 heures.

Pour tout renseignement adressez-vous au SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier au 02 54 88 58 28 smictomdesologne@orange.fr

Passages de la balayeuse 2014 :

Lundi 10 et mardi 11 juin - mardi 6 et mercredi 7 août - lundi 28 et mardi 29 octobre - mardi 3 et mercredi 4 décembre

Intervention à partir de 6 heures le matin et toute la journée. PRIERE DE NE PAS STATIONNER les véhicules le long des trottoirs (ou « à cheval sur les trottoirs »).

« Bruits de voisinage » - Respectez les horaires :

L'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage stipule que :

Article 1 : Tout bruit de nature à porter atteinte à la **tranquillité du voisinage ou la santé de l'homme,** par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à défaut de précaution - **est interdit de jour comme de nuit.**

Article 6 : Propriétés privées - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de : 8h30 à 12 h et de 14h à 19h
- les samedis de : 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de : 10h à 12h

Urbanisme :

Tous travaux quels qu'ils soient : agrandissement, véranda, clôture, abris etc… doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire ou de demande préalable. Les documents correspondants sont à demander en Mairie.

Parcelles à l'abandon :

L'arrêté municipal du 22 octobre 1997 stipule :

Article 1 : Les travaux de nettoyage des parcelles laissées à l'état d'abandon, situées en UA et UB du Plan Local d'Urbanisme doivent être effectués chaque année avant le 30 Juin.

Article 2 : A défaut d'exécution, une mise en demeure, par lettre recommandée, sera adressée au propriétaire

Déchets Verts :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts produits par les particuliers est interdit (article 84 du règlement sanitaire départemental).

Il s'agit des éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillements et autres pratiques similaires.

Pour vous débarrasser de vos déchets verts, vous devez les apporter à la déchèterie ou utiliser le broyage ou le compostage quelle que soit la période de l'année.

Rappel des règles pour une meilleure visibilité au bord des routes :

Concernant les plantations :

Il est interdit de planter des arbres ou haies en bordure des voies communales à moins de 2 mètres pour les plantations de plus de 2 mètres de hauteur à moins de 0,50 mètre pour les plantations inférieures à 2 mètres de hauteur.

Cette distance est calculée en limite de voie publique (toutes dépendances comprises).

Rappel (suite)

Conformément à l'article 64 de l'arrêté du 30 mars 1967 et ainsi qu'aux articles 53 et suivants du décret du 14 mars 1964 - Article 671 du code civil.

Concernant l'élagage et l'abattage des arbres et haies :

Les arbres, branches, racines qui débordent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent être taillées de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Le domaine public routier communal (ou ses dépendances) ne doit pas être encombré et la circulation ne doit pas être entravée ou gênée lors des opérations d'abattage, d'ébranchage, de débitage… des arbres situés sur les propriétés riveraines.

En cas de danger grave ou imminent, le Maire peut prescrire toutes mesures de sûreté exigées par les circonstances, décider l'abattage des plantations privées présentant un danger pour la sécurité publique (en vertu de l'article L. 2212-4 du code général des collectivités territoriales).

Lorsque les démarches amiables sont sans effet, le Maire adresse au propriétaire une lettre le mettant en demeure de faire cesser le danger.

Faute de résultat dans le délai demandé, le Maire peut, par arrêté, faire procéder d'office à l'abattage. Ce délit est passible d'une amende de 5ème classe (1 500 €) conformément à l'article R.116-2 du code de la voirie routière (« en l'absence d'autorisation, le fait d'avoir établi ou laisser croître des arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier »).

De plus, les infractions à un arrêté de Police du Maire (article R 610-5 du code pénal) sont sanctionnées par une amende de 1ère classe (38 € selon l'article 131-13 du même code).

Etat civil 2013

NAISSANCES :

Nahim HASSINE	(13 Janvier)
Montaine GUITTON	(18 Février)
Angel FERNANDEZ	(11 Avril)
Erwann EDDAHBI	(10 Avril)
Célia D'HONT PAIN	(29 Juin)
Emie MILLET	(02 Août)
Eloïse BONIN	(02 Octobre)

MARIAGES :

Guillaume FOURNIER & Nelly DEFOUR	(27 Avril)
Antoine GAUCHERY & Hélène de REYDET de VULPILLIERES	(29 Juin)
Yves EMO & Sonia LOZANO	(29 Juin)
William GUESNON & Magali MERLIN	(06 Juillet)
Florian DE TYMOWSKI & Aline BERARDO	(20 Juillet)
Julien BUREAU & Marjorie INJEY	(03 Août)
Jordan VANDEMAËLE & Tatiana TREUILLARD	(24 Août)
Paul de REYDET de VULPILLIERES & Claire LEGENDRE	(30 Août)

DECES :

PERSEGOL Joseph	(22 Janvier - 97 ans)
HODEAU René	(31 Janvier - 89 ans)
VAYSSIE Robert	(10 Février - 73 ans)
MACAUD Claude	(26 Février - 85 ans)
BRAULT épouse SALMON Monique	(08 Mars - 74 ans)
FEBVIN veuve OZANNE Andrée	(27 Avril - 85 ans)
PRIEUR Lucien	(18 Mai - 89 ans)
MACAUD Suzanne	(04 Juin - 77 ans)
MOLE épouse RICHER Ginette	(04 Juin - 67 ans)
GAGNEPAIN Roland	(06 Juin - 79 ans)
DELAGE Joseph	(29 Juin - 92 ans)
JASSERAND Jean-Claude	(1er Juillet - 79 ans)
MORINEAU veuve MEUNIER Arlette	(14 Octobre - 82 ans)
TOULERON Claude	(12 Novembre - 82 ans)
GARRIDO Blas	(27 Novembre - 76 ans)
BEGU Philippe	(11 Décembre - 58 ans)
MONTICELLI Francis	(14 Décembre - 97 ans)
FECHE veuve GENOU Marie	(15 Décembre - 103 ans)
HALOIN épouse BONJUS Martine	(15 Décembre - 62 ans)
ARCHEVEQUE William	(21 Décembre - 74 ans)
DUBLY Daniel	(24 Décembre - 82 ans)

LE RECENSEMENT

Qui - Quand ?

- Dans les trois mois suivant leur 16e anniversaire (*),

Pourquoi ?

- Pour être convoqué à la **Journée défense et citoyenneté** à partir de 17 ans,
- Qui leur permettra de se présenter à tout examen public ou concours tels que le Bac, le permis de conduire, fonction publique, etc.…

Comment ?

- En se déplaçant en mairie
- Sur internet **(www.mon.service-public.fr)** lorsque la mairie est raccordée.

Pour en savoir plus

- Sur Internet **http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement**
- Sur la page facebook : « Parlons Défense »

(*) Après ce créneau, tout recensement est possible mais il engendrera un décalage dans la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le recensement intervient à l'âge de 16 ans. Acte volontaire et obligatoire, il concerne **tous les jeunes Français, filles et garçons.**

Cette démarche s'effectue auprès des services municipaux du lieu de résidence. Les listes de recensement préparent et facilitent l'inscription des jeunes sur les listes électorales. **Jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement est indispensable** pour s'inscrire à tout examen placé sous le contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, baccalauréat, conduite accompagnée…).

Entre 18 et 25 ans, c'est le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) qui est exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, y compris le permis de conduire.

Centre du Service National d'Orléans
Quartier Bellecombe
BP 32521
45038 ORLEANS CEDEX 1
Tel : 02.38.65.21.32 (accueil)
Fax : 02.38.65.21.15
csn-orleans.sec.fct@intradef.gouv.fr
(pour l'échange d'informations)

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Médecin (Dr DUJON)	02 54 98 83 97
Pharmacie (Mme FERRAND-LERICHE)	02 54 98 82 64
Infirmière (Mme PICOT)	02 54 88 93 66
	06 30 64 08 52
ADMR Salbris	02 54 88 88 00
Taxi de la Petite Sauldre	02 54 98 88 12
(Mr Cyrille GAGNEPAIN)	06 11 76 73 92
Pompiers	**18**
Gendarmerie	**17**
SAMU	**15**
Ambulances Jaillat - Salbris	02 54 97 00 84
	02 54 97 04 93
Gare SNCF - Salbris	02 54 97 00 05
La Poste - Souesmes	02 54 98 83 64
E.D.F dépannage électricité	09 726 750 41
Accueil Raccordement Electricité	0 810 05 17 78
Urgence Sécurité Gaz : appeler GrDF	0 800 47 33 33
Pour le raccordement au gaz naturel :	0 810 224 000
Electricité ou gaz naturel	
GDF SUEZ DolceVita	09 69 324 324
	ou www.gdfsuez-dolcevita.fr
Service eau et assainissement	
Centre Service Clients – Nantes	**0 969 323 529**
Ecole de Souesmes	02 54 98 82 95
Ecole de Pierrefitte	02 54 88 61 22
Accueil de Loisirs	02 54 98 80 63
Restaurant scolaire Pierrefitte	02 54 95 78 59

Conception et impression **IMPRIMERIE PELLÉ** 02 54 97 07 19 - 1405 0347 - Ne pas jeter sur la voie publique